



## ENTENTE D'ENREGISTREMENT ÉLECTRONIQUE

Conformément à l'article 26.7 des *Règlements administratifs* du Club Canin Canadien, tout membre en règle peut participer à une entente d'enregistrement électronique avec le Club Canin Canadien afin de pouvoir transmettre ses demandes par voie électronique au site Web sécurisé du Club Canin Canadien.

### Directives

- Pour être admissible, il faut être membre en règle du CCC et avoir 19 ans ou plus.
- Toutes les signatures doivent être en lettres attachées et non en lettres moulées.
- Le formulaire d'entente dûment rempli et signé doit être envoyé à la Division de l'enregistrement.
- Le formulaire d'entente peut aussi être transmis électroniquement.

Nom au complet

N° d'adhésion au CCC

Adresse postale

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Ville

Province

Code postal

Téléphone (résidence)

Téléphone (affaires)

Télécopieur

Adresse électronique

### DÉCLARATION SOLENNELLE

Je viens par la présente demander l'autorisation de transmettre électroniquement mes demandes. En apposant ma signature à cette entente d'enregistrement électronique, j'accepte toutes les stipulations de l'entente telles qu'énoncées ci-dessous :

1. Sur approbation de cette entente, les signatures ne seront plus exigées pour les demandes qui sont transmises électroniquement au site Web du Club Canin. Ma signature telle qu'elle paraît ci-dessous sera considérée comme ayant la même force et le même effet que si j'avais signé le document dont il s'agit conformément aux dispositions des *Règlements administratifs* du Club Canin Canadien.
2. J'accepte de fournir des renseignements exacts et complets conformément aux dispositions des *Règlements administratifs* et aux politiques du Club Canin Canadien.
3. J'accepte de ne pas tenir le Club Canin Canadien responsable de l'altération de données pouvant découler d'un transfert électronique.
4. Pour qu'une transaction puisse être traitée, je comprends que toutes les parties à la transaction doivent avoir déposé une entente d'enregistrement électronique auprès du Club Canin Canadien.
5. Cette entente peut être résiliée en tout temps par le Club Canin Canadien.

Date

Signature